



## CONSIGNES SANITAIRES COVID19

AU 23 OCTOBRE 2020

### UTILISATION DES VESTIAIRES :

L'utilisation des vestiaires, lorsqu'elle n'est pas interdite par un arrêté municipal, doit se faire dans des conditions spécifiques :

- Limitation du temps d'utilisation (uniquement pour se changer, pas de causerie) ;
- Distanciation la plus importante possible (limiter le nombre de personnes simultanées, privilégier 4m<sup>2</sup>/personne, 1m entre chaque personne, 2 à 3 rotations par équipe dans un vestiaire) ;
- Désinfection des équipements du vestiaire (mise à disposition par le club recevant de gel hydro alcoolique) ;
- Désinfection des vestiaires suivant les préconisations gouvernementales avec un produit virucide (EN 14476) entre chaque rencontre ;
- Utilisation d'une douche sur deux ;
- Aération régulière (15 mn minimum).

Ces consignes valent également pour les entrainements. Peut-être serait-il d'ailleurs judicieux de ne pas utiliser les vestiaires pour les entrainements.

### TABLETTE :

- Désinfection de la tablette entre chaque utilisation.

### ACCUEIL PUBLIC :

- Si tribune :
  - o Distanciation d'un siège entre 2 personnes ou groupes de moins de 6 personnes ;
- Si pas de tribune :
  - o Distanciation physique d'1 mètre
- Port du masque obligatoire sauf pour la pratique (obligatoire sur le banc de touche !)
- Déclaration préalable pour évènement de plus de 1500 personnes
- Registre des présences à renseigner à l'entrée du stade pour faciliter le processus d'identification.

### BUVETTES :

- Interdiction des débits de boissons temporaires et des buvettes (arrêté préfectoral du 23/10/20) à compter du samedi 24 octobre, 0 heure jusqu'au 12 novembre.